Comptes annuels 2017

ASSOCIATION CN CERFRANCE
18 RUE DE L'ARMORIQUE
75015 PARIS

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Doc certifie par

Ce document a été certifié par :

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASSOCIATION CN CERFRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 6 240 306 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 906 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/10/2017 par le Conseil d'Administration de l'association

Règles générales

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-03 par amendement au n°99-01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Participations, autres titres immobilisés, valeur mobilières de placement:
La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeurd'inventaiire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les participations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport. Leur valeur d'inventaire est appréciée en fonction de leur quote-part de l'actif net réévalué, de la rentabilité et de la valeur économique brute présente ou future des titres. Lorsque la valeur

d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisons.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	379 193			379 193
Immobilisations incorporelles	**379 193**			**379 193**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 942	14 041	22 675	132 309
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**140 942**	**14 041**	**22 675**	**132 309**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	536 732	497 002		1 033 734
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	60 703	10 000	14 026	56 677
Immobilisations financières	**597 435**	**507 002**	**14 026**	**1 090 411**
ACTIF IMMOBILISE	**1 117 570**	**521 043**	**36 701**	**1 601 913**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 041	507 002	521 043
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**14 041**	**507 002**	**521 043**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		22 675	14 026	36 701
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**22 675**	**14 026**	**36 701**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les principales participations financières sont :

- La SCI CERFRANCE DEVELOPPEMENT, au capital de 5 000 €, dont le Conseil National CERFRANCE détient 4 500 parts sur un total de 5 000.
- La SARL RESOTIC, au capital de 450 000 €, dont le Conseil National CERFRANCE détient 1 500 parts sur un total de 4500.
- La SARL INTERSERVICES, au capital de 51 223 €, dont le Conseil National CERFRANCE détient 50 parts sur un total de 336.

Le Conseil National a utilisé la possibilité offerte par l'Assemblée Générale de laisser les deux tiers de ses dividendes en compte courant d'associé. la somme laissé en compte est ainsi de 46 666 €, hors intérêts, à la date du 30 juin 2017.

- La SAS CERFRANCE PERSPECTIVES, dont le Conseil National CERFRANCE détient 701 actions de préférence A. Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil National a soucrit à 450 nouvelles actions de préférence A, au prix unitaire de 1 000 €, soit une somme totale de 450 000 €. Le pourcentage de la participation du Conseil National CERFRANCE dans la SAS CERFRANCE PERSPECTIVES est de 5.53 %, mais il détient 26 % des droits de vote.

Les prêts consentis par le Conseil National CERFRANCE à l'AGC Guadeloupe ont été remboursé sur l'exercice à hauteur de 14 026 €. Une nouvelle avance de trésorerie a été mise en place pour un montant de 10 000 €. Le total des sommes dues est ainsi de 18 773 €.

Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI CERFRANCE DEVELOPPEMENT 75015 PARIS	5 000		90,00	1 683
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL RESOTIC 63018 CLERMONT FERRAND	450 000	605 615	33,333	114 027
SARL INTERSERVICES 11860 CARCASSONNE	51 223	115 304	14,88	278 413

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 500	4 500			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	275 500	275 500			35 000
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	378 187	837		379 024
Immobilisations incorporelles	**378 187**	**837**		**379 024**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	93 137	24 197	22 640	94 694
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**93 137**	**24 197**	**22 640**	**94 694**
ACTIF IMMOBILISE	**471 324**	**25 033**	**22 640**	**473 717**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 290 888 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	47 002		47 002
Prêts	18 773		18 773
Autres	37 904		37 904
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 112 867	1 112 867	
Autres	116 515	116 515	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	957 827	957 827	
Total	**2 290 888**	**2 187 209**	**103 679**
Prêts accordés en cours d'exercice	10 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	14 026		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	357 894
Fournisseurs - RRR à obtenir	14 811
Total	**372 705**

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 08/11/2016.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 438 583
Résultat de l'exercice précédent	59 456
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**1 498 039**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 498 039
Total des affectations	**1 498 039**

Le Conseil National CERFRANCE est constitué sous forme associative. Il n'a pas de capital social.

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Solde au 01/07/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2017
Report à Nouveau	1 438 583	1 498 039	1 498 039	1 438 583	1 498 039
Résultat de l'exercice	59 456	-59 456	82 906	59 456	82 906
Total Capitaux Propres	**1 498 039**	**1 438 583**	**1 580 945**	**1 498 039**	**1 580 945**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	52 328	42 587			94 915
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**52 328**	**42 587**			**94 915**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		42 587			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 564 447 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 766 994	2 766 994		
Dettes fiscales et sociales	903 118	903 118		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	396	396		
Autres dettes (**)	1 805	1 805		
Produits constatés d'avance	892 134	892 134		
Total	**4 564 447**	**4 564 447**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 057 490
Dettes provis. pr congés à payer	331 424
Dettes provis. pr partic. salariés	37 166
Personnel - autres charges à payer	71 617
Charges sociales s/congés à payer	152 455
Charges sociales - charges à payer	40 378
Etat - autres charges à payer	11 614
Clients - RRR à accorder	418
Total	**1 702 561**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	957 827		
Total	**957 827**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	892 134		
Total	**892 134**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires	4 764 752		4 764 752
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes	410 294		410 294
Prestations de services	1 105 127		1 105 127
Ventes de marchandises	1 825 512		1 825 512
Produits des activités annexes	195 402		195 402
TOTAL	**8 301 087**		**8 301 087**

VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

DETAIL	CA 2016 / 2017	CA 2015 / 2016
Cotisations générales	3 522 577	3 479 846
Cotisations plan de com	1 242 175	1 378 930
Ventes de marchandises	677 849	714 811
GPG	1 274 501	1 328 610
Formations	668 161	458 019
Contribution des directeurs	284 050	345 638
Prestations de services	533 842	556 466
Autres	97 933	380 214
TOTAL	8 301 087	8 642 534

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 000 euros HT (provision dans les comptes de 11 000 € HT, pour inclure les frais de débours)

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Au cours du deuxième semestre 2017, le Conseil National a consenti des avances de trésorerie à la SAS CERFRANCE Perspectives, en contrepartie de la perception de cotisations spécifiques.
Le montant de l'avance cash se monte à fin octobre 2017 à 665 000 euros (525 000 euros exploitation et 140 000 euros dettes)

Effectif

Effectif moyen du personnel : 18 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	15	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Total	**18**	

Effectif au 30 juin 2017

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée dans cette annexe, car cela reviendrait à mentionner directement des rémunérations individuelles.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	210 094
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**210 094**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

- Le Conseil National CERFRANCE est caution de CERFRANCE Perspectives pour les locaux situés Tour Pitard.
Lors du conseil d'administartion du 19 janvier 2016, le Conseil National s'est porté caution pendant toute la durée du bail, pour les locaux qui regroupent les postes fonctionnels de la Holding et de ses trois filiales.

- Le Conseil National se porte garant de CERFRANCE Perspectives pour le prêt souscrit auprès de la Banque Postale.
Lors du conseil d'administration du 19 avril 2016, le Conseil National s'est porté garant du prêt de 2.7 M€ souscrit par CERFRANCE Perspectives avec la Banque Postale pour les acquisitions de 100 % du capital des entités Vigicorp(agence de développement Web) et Iswigo(Plateforme digitale).

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 210 094 euros, dont 115 179 euros externalisés et 94 915 euros provisionnés dans les comptes.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 94 915 euros

En 2010-2011 le Conseil National CERFRANCE a décidé d'externaliser les fonds concernant l'engagement de fin de carrière et a donc versé la somme initiale de 190 000 € sur le contrat IFC GROUPAMA. Le solde de ce contrat était de 208 543 € au 30 juin 2016. Il a été utilisé pour le financement des départs de l'exercice. Au 30 juin 2017 le solde de ce contrat est de 115 179 €.
Afin de réajuster cet engagement en fin d'exercice, une provision complémentaire a été comptabilisée au 30 juin 2017 pour un montant de 42 586 €.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/07/2016	et clos le	30/06/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social :
ASSOCIATION CN CERFRANCE	
SIRET 3 9 0 6 7 2 6 6 5 0 0 0 2 8	
Adresse du principal établissement	**Ancienne adresse en cas de changement**
18 RUE DE L'ARMORIQUE 75015 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Autres organisations fonctionnant par cotisations volontaires — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % : 73 169 — Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%* : — Déficit : 0

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % : — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % :

PV à long terme imposables à 19% : — Autres PV imposables à 19% : — PV à long teme imposables à 0% : — PV exonérées art. 238 *quindecies* :

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines — Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* — Autres dispositifs — Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W — Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné — Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable : AGC ALLIANCE CENTRE
3 rue Antonin Magne 45400 FLEURY LES AUBRAIS *Tél* :02 38 61 82 00

– du conseil : ..... *Tél* : .....

– de l'association agréée : ..... *Tél* : .....

– N° d'agrément de l'AA :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2017

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Montant des revenus répartis[5]				Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, rembourse-ments forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 18 RUE DE L'ARMORIQUE 75015 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 0 6 7 2 6 6 5 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	379 193	AG 379 023	169
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	132 308	AU 94 693	37 615
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	986 731	CV 228	986 503
		Créances rattachées à des participations	BB	47 002	BC	47 002
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF	18 773	BG	18 773
		Autres immobilisations financières*	BH	37 903	BI	37 903
		TOTAL (II)	BJ	1 601 913	BK 473 945	1 127 967
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	23 020	BU	23 020
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	15 996	BW	15 996
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 112 866	BY 45 764	1 067 102
		Autres créances (3)	BZ	116 515	CA	116 515
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 756 300	CE	1 756 300
		Disponibilités	CF	1 175 577	CG	1 175 577
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	957 827	CI	957 827
		TOTAL (III)	CJ	5 158 103	CK 45 764	5 112 339
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 760 016	IA 519 710	6 240 306

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 498 038
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	82 905
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 580 944
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	94 914
	TOTAL (III)	DR	94 914
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 766 994
	Dettes fiscales et sociales	DY	903 117
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	395
	Autres dettes	EA	1 804
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	892 134
	TOTAL (IV)	EC	4 564 446
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 240 306

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 564 446
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 825 511	FB		FC	1 825 511	
	Production vendue : biens *	FD	4 764 752	FE		FF	4 764 752	
	Production vendue : services *	FG	1 710 823	FH		FI	1 710 823	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 301 087	FK		FL	8 301 087	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 400	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 100 108	
	Autres produits (1) (11)					FQ	91	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 403 687	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 091 693	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	21 934	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	23 485	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 946 537	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	123 850	
	Salaires et traitements*					FY	1 393 715	
	Charges sociales (10)					FZ	690 870	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*					GA	25 033	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 697	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	42 586	
	Autres charges (12)					GE	2 238	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 370 642	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	33 045	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	58 813	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 469	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	65 282	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	65 282	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	98 328	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	47
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	47
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 521
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	34
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 555
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 508)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 914
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 469 018
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 386 112
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	82 905
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 086 096
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 975
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	15	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	34	
Charges sur exercices antérieurs	1 506	
Produits sur exercices antérieurs		48

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	379 193	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants	L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants	M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants	M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants	M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	140 942	LC	LD 14 041
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	140 942	LO	LP 14 041
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	536 731	8V	8W 497 002
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	60 703	1U	1V 10 000
		TOTAL IV	LQ	597 435	LR	LS 507 002
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	1 117 570	OH	OJ 521 043

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	1N	CO	DO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1O	LV	LW 379 193	IX
CORPORELLES	Terrains		1P	LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre		1Q	MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui		1R	MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		1S	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		1T	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales , agencts, aménagements divers		1U	MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		1V	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		1W	MS 22 674	MT 132 308	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		1X	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
		TOTAL III	1Y	NG 22 674	NH 132 308	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		1Z	OU	M7	OW
	Autres participations		1O	OX	OY 1 033 733	OZ
	Autres titres immobilisés		11	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E 14 026	2F 56 677	2G
		TOTAL IV	13	NJ 14 026	NK 1 090 410	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	OK 36 700	OL 1 601 913	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2017
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code general des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2017**

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	378 186	PF	836	PG		PH	379 023
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	93 136	QM	24 196	QN	22 639	QO	94 693
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	93 136	QV	24 196	QW	22 639	QX	94 693
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	471 323	OP	25 033	OQ	22 639	OR	473 717

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais etablissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		1K		1L		1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	52 328	4Y	42 586	4Z		5A	94 914
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	52 328	TV	42 586	TW		TX	94 914
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U	228	9V		9W		9X	228
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N	8 158	6P		6R	8 158	6S	
	Sur comptes clients	6T	42 922	6U	8 697	6V	5 854	6W	45 764
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	51 308	TY	8 697	TZ	14 012	UA	45 993
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	103 637	UB	51 283	UC	14 012	UD	140 908
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	51 283	UF	14 012		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	47 002	UM		UN	47 002
	Prêts (1) (2)	UP	18 773	UR		US	18 773
	Autres immobilisations financières	UT	37 903	UV		UW	37 903
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	43 565		43 565		
	Autres créances clients	UX	1 069 300		1 069 300		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 105		2 105		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	96 139		96 139		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	18 270		18 270		
	Charges constatées d'avance	VS	957 827		957 827		
	TOTAUX	VT	2 290 888	VU	2 187 209	VV	103 679
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD	10 000				
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	14 026				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 766 994	2 766 994		
Personnel et comptes rattachés		8C	440 207	440 207		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	241 748	241 748		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 116	9 116		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	174 181	174 181		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	37 864	37 864		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	395	395		
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 804	1 804		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	892 134	892 134		
TOTAUX		VY	4 564 446	VZ 4 564 446		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 30/06/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	82 905
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	42 586	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	42 586
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	24 390
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		– imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme					WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	467
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	150 348

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		– imposées au taux de 0 %					WH	
		– imposées au taux de 19%					WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	2 917			XA	55 416
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi a redynamiser (44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	10 807
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont deduction exceptionnelle pour investissement	X9				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	10 956
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
								TOTAL II	XH	77 179

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	73 169
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	73 169
			XO

Cegid Group

(lignes 1 à 2)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

ASSOCIATION CN CERFRANCE

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
SCI RESULTAT 2016/2017	467
PROV IFC	

Cegid Group

(lignes 1 à 2)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

ASSOCIATION CN CERFRANCE

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CICE	10 476
RBT SCI MAISON CER FRANCE	480

Cegid Group

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
PROVISION POUR IDR	8X	42 586	8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	42 586	YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 438 582	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	59 456	Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD		
Prélèvements sur les réserves	OE		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG	1 498 038	
TOTAL I	OF	1 498 038	(N B Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 498 038	

DISTRIBUTIONS (Article 235*ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		VQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier				VR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus				VS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance				VT	1 042 535
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	336 070
	– Personnel extérieur à l'entreprise				VU	30 032
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	888 689
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	43 536	ST	4 649 208
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	6 946 537
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	53 026
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	70 824
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	123 850
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 973 073
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 136 485
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *				OB	1 512 514
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS	
	– Effectif moyen du personnel * (*dont* : apprentis :		handicapés) :		YP	18
	– Effectif affecté à l'activité artisanale				RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP		– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*				RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	MATERIEL BUREAU REBUT 01/01/2010	22 675		22 640		35
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1			(35)	(35)				
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(35)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2017

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col ⑦ = ② + ③ + ① - ⑤ - ⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire a la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP **N° 2059-E 2017**

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION CN CERFRANCE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/07/2016 et clos le : 30/06/2017 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	1 825 511
Production vendue – Biens	OB	4 764 752
Production vendue – Services	OC	1 710 823
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 400
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	91
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 086 096
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	10 389 674
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	1 091 693
Variation de stocks (marchandises)	OO	21 934
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	23 485
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	6 637 655
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 238
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	7 777 007
III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 612 667
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	2 612 667

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE : EV [X]

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	8 741 260

Période de référence	GY	0	1	/	0	7	/	2	0	1	6	GZ	3	0	//	0	6	/	2	0	1	7
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2017**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 N° SIRET 3 9 0 6 7 2 6 6 5 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION CN CERFRANCE

ADRESSE (voie) 18 RUE DE L'ARMORIQUE

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2017**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)** Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 N° SIRET 3 9 0 6 7 2 6 6 5 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION CN CERFRANCE

ADRESSE (voie) 18 RUE DE L'ARMORIQUE

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SCI Dénomination CER FRANCE DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 519041438 % de détention 90.00

Adresse : N° 18 Voie rue DE L'ARMORIQUE

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067 (2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ **ou exercice**

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CEREFRANCE — du 01/07/2016

Adresse 18 RUE DE L'ARMORIQUE 75015 PARIS — au 30/06/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	440
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	305 286
Total	305 726

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	305 726	– de l'exercice 2017.. ❿	73 169
– de l'exercice précédent ❿	249 811	– de l'exercice précédent ❿	28 783

Nom et qualité du signataire
LAMBERT Christophe

À PARIS, le 19/09/2017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Cegid Groupe

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE

18 RUE DE L'ARMORIQUE

75015 PARIS

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d avance			957 827		

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE

18 RUE DE L'ARMORIQUE

75015 PARIS

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 057 489
Dettes provis. pr congés à payer	331 424
Dettes provis. pr partic. salariés	37 166
Personnel - autres charges à payer	71 617
Charges sociales s/congés à payer	152 455
Charges sociales - charges à payer	40 378
Etat - autres charges à payer	11 614
Clients - RRR à accorder	417

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE

18 RUE DE L'ARMORIQUE

75015 PARIS

Nature	Durée amortissement ou étalement	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION CN CERFRANCE

18 RUE DE L'ARMORIQUE

75015 PARIS

Produits à recevoir	Montant
Clients - factures à établir	357 893
Fournisseurs - RRR à obtenir	14 811

Cegid Group

créatis audit
Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

CONSEIL NATIONAL DU RESEAU CERFRANCE
18 rue de l'Armorique

75015 PARIS

CONSEIL NATIONAL DU RESEAU CERFRANCE
18 rue de l'Armorique

75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2017

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CONSEIL NATIONAL DU RESEAU CERFRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe « évènements postérieurs à la clôture ».

II. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'association présente à son actif des titres de participation pour un montant net de 1 033 505 €uros. La note de l'annexe intitulée « participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières représentant les immobilisations détenues. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 26 octobre 2017
Le commissaire aux comptes
CREATIS AUDIT représentée par :

Tanguy DERKENNE
Associé

André Paul BAHUON
Président

Bilan ACTIF du CONSEIL NATIONAL CERFRANCE au 30/06/2017

Libellés	Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017			Exercice Précédent
	Montants Bruts	Amortissements / Provisions	Montants Nets	
Brevets, concessions, licences	379 193	379 024	170	1 007
Autres immobilisations	-		-	
Immobilisations incorporelles	379 193	379 024	170	1 007
Immobilisations corporelles	132 309	94 694	37 615	47 805
Immobilisations corporelles	132 309	94 694	37 615	47 805
Parts sociales, titres de participation	1 033 734	229	1 033 505	536 503
Prêts et autres immobilisations	56 677		56 677	60 702
Immobilisations financières	1 090 411	229	1 090 182	597 206
Actif immobilisé	1 601 913	473 946	1 127 967	646 018
Marchandises	23 020		23 020	36 796
Matières premières	-	-	-	-
Stocks et encours	23 020	-	23 020	36 796
Avances et acomptes fournisseurs	15 996		15 996	9 500
Clients et comptes rattachés	1 112 867	45 765	1 067 102	1 408 799
ETAT (TVA) et autres taxes	96 140		96 140	124 442
Autres créances d'exploitation	20 375		20 375	14 924
Créances d'exploitation	1 229 382	45 765	1 183 617	1 548 165
Valeurs mobilières de placement	1 756 301	-	1 756 301	2 551 195
Banque, CCP	1 175 540	-	1 175 540	209 306
Caisse	38	-	38	503
Disponibilités	1 175 578	-	1 175 578	209 809
Charges constatées d'avance	957 827	-	957 827	921 955
Actif circulant	5 158 104	45 765	5 112 339	5 277 421
TOTAL ACTIF	6 760 017	519 710	6 240 306	5 923 439

Bilan PASSIF du CONSEIL NATIONAL CERFRANCE au 30/06/2017

Libellés	Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017	Exercice Précédent
Autres réserves		
Report à nouveau	1 498 039	1 438 583
Résultat de l'exercice	82 906	59 456
Capitaux propres	**1 580 945**	**1 498 039**
Provisions pour risques et charges	**94 915**	**52 328**
Emprunts et dettes financières divers		
Découvert bancaire		
Intérêts courus sur dettes financières		
Dettes financières		
Avances et acomptes clients	-	408
Fournisseurs et comptes rattachés	2 767 390	1 876 712
Dettes sociales	681 956	890 718
Dettes fiscales	221 162	687 733
Autres dettes d'exploitation	1 805	39 041
Dettes d'exploitation	3 672 313	3 494 205
Autres dettes hors exploitation		
Autres dettes hors exploitation		
Produits constatés d'avance	892 134	878 459
Total des dettes	**4 564 447**	**4 373 071**
TOTAL PASSIF	**6 240 306**	**5 923 439**

Compte de Résultat du CONSEIL NATIONAL CERFRANCE au 30/06/2017

Libellés	Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017	Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016
Montant du Chiffre d'Affaires	8 301 087	8 642 534
Dont cotisations	*3 522 577*	*3 479 846*
Dont cotisations Plan de COM	*1 242 175*	*1 378 930*
Dont ventes de marchandises et GPG	*1 952 350*	*2 043 421*
Dont formations	*668 161*	*458 019*
Dont contributions des Directeurs au Réseau	*284 050*	*345 638*
Dont prestations de services	*533 842*	*556 466*
Dont autres	*97 933*	*380 214*
Subvention d'exploitation	*2 400*	
Reprises sur provisions	14 013	23 218
Transferts de charges d'exploitation	2 086 096	1 920 021
Dont refacturation RCP	*1 644 798*	*1 647 333*
Dont autres	*441 299*	*272 688*
Autres produits	91	521
Total Produits d'exploitation	10 403 688	10 586 294
Achats de marchandises	1 091 694	1 137 996
Variations de stocks	21 934	-32 057
Fournitures de bureau & consommables	23 486	27 647
Achats pour études	243 443	156 166
Charges externes (EDF, loyers, primes d'assurance, abonnements)	3 294 279	3 072 483
Intervenants hors Réseau et Honoraires	1 679 443	2 041 326
Déplacements et Missions du Personnel Parisien	53 094	113 886
Déplacements et Missions des Administrateurs	328 489	315 214
Missions du Personnel des CERFRANCE	1 042 504	1 022 174
Réceptions	305 286	249 391
Impôts et taxes	123 851	135 141
Salaires et traitements	1 393 715	1 478 556
Charges sociales	651 650	682 382
Autres charges de Personnel	39 220	37 545
Dotations aux amortissements	25 033	99 611
Dotations aux provisions	51 284	23 611
Autres charges	2 239	3 095
Total Charges d'exploitation	10 370 642	10 564 168
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 045	22 127

Compte de Résultat du CONSEIL NATIONAL CERFRANCE au 30/06/2017

Libellés	Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017	Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016
Produit financier de participations	58 813	12 357
Autres intérêts et produits assimilés	6 470	21 334
Reprises sur provisions		
Produit net sur cessions de VMP		
Total Produits financiers	**65 283**	**33 691**
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges financières		
Total Charges financières	**-**	**-**
RESULTAT FINANCIER	**65 283**	**33 691**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**98 328**	**55 818**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	48	47
Reprises sur provisions		
Autres produits exceptionnels		
Total Produits exceptionnels	**48**	**47**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 521	30
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	35	146
Dotations aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total Charges exceptionnelles	**1 556**	**176**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 1 508**	**- 129**
Impôt sur les Sociétés	13 914	3 767
TOTAL DES PRODUITS	**10 469 018**	**10 620 032**
TOTAL DES CHARGES	**10 386 112**	**10 560 576**
RESULTAT COMPTABLE	**82 906**	**59 456**

créatis audit
Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

CONSEIL NATIONAL DU RESEAU CERFRANCE
18 rue de l'Armorique

75015 PARIS

CONSEIL NATIONAL DU RESEAU CERFRANCE
18 rue de l'Armorique

75015 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant :

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Frais d'administrateurs

Les administrateurs ont perçu en règlement de leur participation aux différentes instances et groupes de travail un montant de 286 488,62 €uros durant l'exercice 2016/2017.

Indemnités allouées à la présidence de l'association

Monsieur Christophe LAMBERT, Président de l'association, a perçu au titre de l'exercice 2016/2017 :

- une indemnité forfaitaire de 24 000 €uros
- des frais de vacations pour un montant total de 18 300 €uros

Fait à Paris, le 26 octobre 2017
Le commissaire aux comptes
CREATIS AUDIT représentée par :

Tanguy DERKENNE
Associé

André-Paul BAHUON
Président